Plantation du rang Sainte-Philomène



En 1930, sur les lots 173 et 179 située dans le rang Sainte- Philomène à Sainte-Geneviève-de-Berthier, une plantation voyait le jour. De jeunes arbres, d'essence d'épinette de Norvège (Picea abies), de pin blanc (Pinus strobus), de pin rouge (Pinus resinosa) et de pin sylvestre (Pinus sylvestris), y prirent racines et y crûrent pendant plus de 80 ans sans être l'objet de travaux commerciaux. De nos jours, la plantation se veut sur une pente dépérissante. De ce fait, une concertation

entre le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), l'Association forestière de Lanaudière (AFL) et la Municipalité Sainte-Geneviève-de-Berthier intervient maintenant dans un projet de mise en valeur de ce patrimoine. Ainsi, le projet propose plusieurs volets dont une intervention sylvicole, et un aménagement multi-ressources.

Tout d'abord, le MRNF propose une intervention sylvicole suite à un inventaire et une induction approfondis de l'état du peuplement de la plantation Sainte-Philomène ayant une superficie totale de 26 hectares. L'analyse situe la plantation à environ 15 ans dépassés son apogée ce qui engendrerait la disparition ultérieure de celle-ci. L'inventaire préconise, durant la période de gel évitant ainsi la maladie du rond (*Heterobasidion annosum*) chez le pin rouge, une récolte raisonnable de certaines tiges à l'aide alternée, de machinerie et de chevaux. En effet, en récoltant 20% des tiges sur 20 hectares, c'est-à-dire une tige sur cinq déjà marquée de peinture orange, les arbres matures éviteront d'être déracinés par le vent, événement appelé chablis, et la régénération en place recevra des puits de lumière avantageux à son développement assurant ainsi de longues et nombreuses années à la plantation.

Ceci implique que les travaux seront réalisés conformément aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et du Règlement sur les habitats fauniques, ainsi que de la Loi sur les Forêts et du Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier. Qui plus est, les arbres récoltés serviront par appel d'offre au financement des travaux sylvicoles et des aménagements prometteurs du site.

Par ailleurs, l'AFL offre son expertise au niveau de la mise en valeur de ce patrimoine avec la réalisation d'un réseau de sentiers et d'une dizaine de panneaux d'interprétation. Le réseau de sentiers comportera de 1000 à 1500 mètres de tronçons multifonctionnels et 800 à 1000 mètres de tronçons réservés à la randonnée pédestre. Tout du long des sentiers les affiches interprétatives renseigneront les utilisateurs. Les sujets exposés sur ces dernières toucheront entre



autres, l'historique de la plantation, certaines caractéristiques fauniques et floristiques dont l'identification d'essences, la diversité des écosystèmes forestiers,...

Quant à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, elle facilitera l'accès aux sites en négociant des droits de passage avec les propriétaires des terrains adjacents, sensibilisera la population tout au long des travaux et verra à l'entretien régulier du réseau de sentiers et des infrastructures d'interprétation.



Tout compte fait, le tripartenariat de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, de l'Association forestière de Lanaudière et du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune donnera naissance à un projet d'aménagement forestier multi-usages, ceci, à la grandeur de la région Lanaudière. Grâce à la plantation Sainte-Philomène, la population

pourra se sensibiliser aux impacts positifs des traitements sylvicoles, la pratique du cyclisme et d'activités récréatives dans un milieu forestier ce qui favorisa et développera un nouvel attrait touristique.

